

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
D'AVIGNON

MAIRIE
DE
L'ISLE SUR LA SORGUE
Direction Générale des Services
PG/BL/VV

EXTRAIT DU REGISTRE

des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de L'ISLE SUR LA SORGUE (84800)

Séance du 19 mars 2024

N° 2024-35

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf mars, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie de L'ISLE SUR LA SORGUE, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pierre GONZALVEZ, Maire.

Etaient présents :

M. Pierre GONZALVEZ, Mme Eulalie RUS, M. Gérard GAILLARD, Mme Valérie CANILLAS, M. Alain PARENT, Mme Brigitte BARANDON, M. Ludovic GERMAIN, Mme Françoise MERLE, M. Jérôme CAPDEVILLE, Mme Annie MEYNARD, M. Alain OUDARD, Mme Jocelyne RAVET, M. Eric BRUXELLE, Mme Claire USCLAT, Mme Marie LEGARS-LAVAURE, Mme Sabine PLANEILLE, M. Philippe ROUX, Mme Valérie BASIN, M. Nicolas VALIENTE, Mme Amandine AUDOUARD, M. Frédéric CHABAUD, M. Vasco GOMES, M. Christian MONTAGARD, Mme Christiane BAUDOUIN

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers
en exercice : 33

Nombre de Conseillers
présents : 24

Nombre de Conseillers
Votant : 31

M. Denis SERRE donne pouvoir à M. Ludovic GERMAIN, M. Jean-Gabriel OLIVIER donne pouvoir à M. Eric BRUXELLE, M. Olivier COLLIGNON donne pouvoir à Mme Eulalie RUS, Mme Elisabeth DELACROIX donne pouvoir à Mme Brigitte BARANDON, M. Christophe OUVIER donne pouvoir à Mme Claire USCLAT, Mme Marine VULPIAN donne pouvoir à M. Gérard GAILLARD, M. Serge FUALDES donne pouvoir à M. Frédéric CHABAUD

Excusés :

M. Joseph RECCHIA, Mme Andréa TALLIEUX

Absents :

Monsieur Ludovic GERMAIN est secrétaire de séance

OBJET : DEMANDE D'ATTRIBUTION DU FONDS DE CONCOURS TOURISME POUR L'EXERCICE 2024 AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DES SORGUES MONTS DE VAUCLUSE

En raison d'un contexte touristique évoluant favorablement sur le territoire, accentué depuis la crise sanitaire, et en considération des charges qui pèsent sur les communes liées au tourisme, la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse (ci-après « CCPSMV ») a décidé l'instauration d'un fonds de concours « tourisme » à destination des communes membres.

La création des fonds de concours est autorisée par l'article L. 5214-16, V du code général des collectivités territoriales. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire des fonds de concours. Le versement d'un fonds de concours ne peut, en outre, intervenir qu'après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Le fonds de concours « tourisme » créé par la CCPSMV a pour objectif de soutenir les projets communaux pour l'amélioration des aménagements publics afin de répondre aux besoins liés à la fréquentation touristique. Pour l'année 2024, le montant accordé à la ville de L'Isle sur la Sorgue est de 122 534 €.

En raison de son attrait touristique important, la Commune doit faire face à des besoins croissants notamment en matière de stationnement afin de satisfaire à la fois l'évolution

démographique de sa population mais aussi l'accueil des
développement économique du territoire.

C'est pourquoi la Ville porte différents projets de nature à mieux fluidifier le stationnement et la circulation sur la Commune.

Ainsi, après la création des parkings Moulin Vert et Névens et la mise à disposition des trois aires gratuites de 850 places supplémentaires, la Ville a choisi de mettre en œuvre un nouveau plan de stationnement basé sur le déploiement d'horodateurs et la création de zones bleues. Ces travaux et la pose de la signalétique associée sont estimés à 245 000 € HT.

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L.5214-16 alinéa V,
Vu la délibération n°24-17 de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse du 8 février 2024,
Vu l'avis de la commission finances et affaires générales en date du 12 mars 2024

Considérant que la commune de L'Isle sur la Sorgue peut solliciter le versement d'un fonds de concours auprès de la CCPSMV d'un montant de 122 534.00 €.

Considérant que le montant du fonds de concours sollicité n'excède par la part du financement assurée, hors subventions, par la Ville pour les projets proposés,

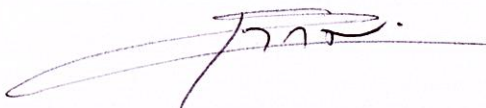
- Article 1 : de solliciter le versement d'un fonds de concours d'un montant de 122 534 € auprès de la CCPSMV pour les projets visés dans les motifs de la présente délibération.
- Article 2 : d'affecter la totalité du montant du fonds de concours octroyé par la CCPSMV au financement des projets visés dans les motifs de la présente délibération.
- Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer une convention de participation financière avec la CCPSMV pour le versement de ce fonds de concours ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*ENTENDU L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR, APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, DECIDE*

Date de convocation : 07 mars 2024

Date d'affichage : Publiée le 22 mars 2024

Le secrétaire de séance



Ludovic GERMAIN

Pour extrait conforme
au registre des délibérations.

LE MAIRE,



Pierre GONZALVEZ



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.